



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Fonds « Mise à niveau numérique
des COLLECTIVITÉS TERRITORIALES » :**

88 millions d'euros jusqu'à 2022

Comment en bénéficier ?



Je suis une collectivité ou un groupement de collectivités, quelle que soit ma taille :

- J'ai un **besoin d'outils numériques**, et je pense que ce besoin est commun à beaucoup d'autres collectivités : j'exprime mon besoin ou m'associe à des projets lancés sur la **plateforme de co-construction de solutions numériques**.
L'État aide à la mutualisation, fournit l'ingénierie et cofinance les projets.
- J'ai un **projet numérique** qui améliore ma relation à l'utilisateur, je veux accompagner mes agents dans la transition numérique ou former mes agents, ou je veux développer un projet avec un laboratoire d'innovation territoriale :
je sollicite **les services du préfet de ma région ou de mon département**.
L'État cofinance mon projet, son ingénierie ou son accompagnement.
- Je veux **progresser en matière de cybersécurité** : je demande à bénéficier d'un accompagnement grâce **aux fonds de relance pilotés par l'ANSSI**.
L'État m'aide à trouver un prestataire puis finance mon accompagnement.
- Je veux déployer **FranceConnect** ou utiliser les **données mises à disposition par l'État** : je sollicite le **guichet « API et FranceConnect »**.
L'État m'accompagne et finance mon raccordement à ces dispositifs.



Je suis une collectivité ou un groupement de collectivités, de taille importante :

- J'ai un **projet numérique mutualisé ou d'ampleur** qui concerne un département ou l'équivalent d'une population d'environ 500 000 habitants, et qui porte sur :
 - › la dématérialisation (création ou amélioration) des services aux usagers ;
 - › un meilleur usage des données (intelligence artificielle, open data, archivage, tableaux de bord de pilotage des politiques publiques locales...) pour nos territoires ;
 - › la coopération avec mes partenaires et usagers grâce au numérique (plateformes citoyennes, gestion de la connaissance partagée, marchés publics...).

Je dépose ma candidature aux **appels à projets** correspondants.
L'État cofinance mon projet.



Tous les dispositifs sont présentés en détail sur le portail

france-relance.transformation.gouv.fr